

Tableau 1
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 2^{ème} trimestre 2002

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel	Proportion de salariés au forfait*
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,9	72,3	7,8	2,7	8,9	2,4	13,5	6,3
10 à 19 salariés	0,8	47,9	3,9	2,6	36,2	8,6	15,0	1,4
20 à 49 salariés	2,0	64,6	7,7	6,1	16,0	3,5	13,5	3,1
50 à 99 salariés	2,8	73,3	9,8	4,6	6,8	2,7	11,9	5,8
100 à 249 salariés	6,1	74,8	9,3	2,9	4,5	2,4	10,7	6,6
250 à 499 salariés	8,6	79,0	6,6	2,0	2,4	1,4	11,1	8,4
500 salariés ou plus	9,0	79,6	8,2	1,1	1,7	0,3	14,8	8,6

(*) - Il s'agit du nombre de salariés au forfait rapporté au nombre de salariés à temps complet.

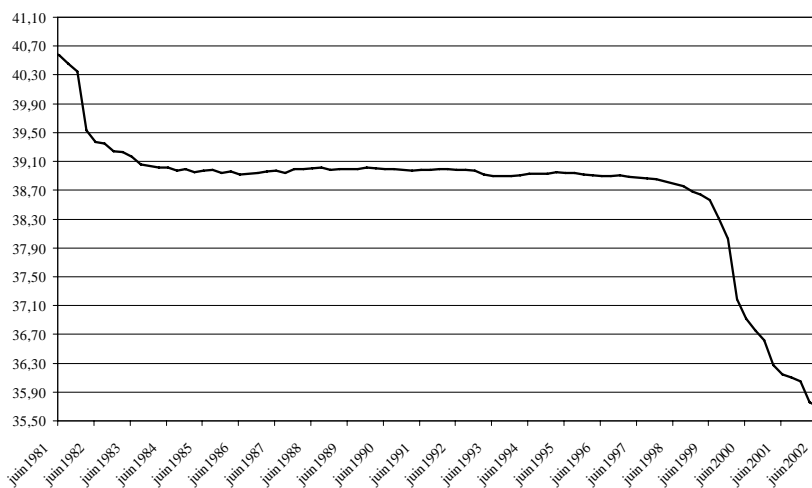
Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (MASTS)-DARES.

dans l'automobile, les activités financières et l'énergie, où la durée du travail est très inférieure à la moyenne (respectivement 35,1 heures, 35,0 heures et 34,9 heures), la durée hebdomadaire semble se stabiliser (tableau 2).

Par taille d'entreprise, les évolutions constatées les trimestres précédents se poursuivent : plus grande est la taille de l'entreprise, moins forte y est la baisse de la durée hebdomadaire du travail (tableau 3). Ainsi, les entreprises de 10 et 19 salariés et de 20 à 49 salariés enregistrent-elles des baisses respectives de la durée du travail de -0,4 % et -0,3 %. Cette baisse est de -0,1 % dans les entreprises de plus 500 salariés et de -0,2 % dans les unités de taille intermédiaire. Malgré cela, et comme au trimestre précédent, un salarié à temps complet d'une petite unité travaille deux heures de plus que son homologue d'une entreprise de plus de 500 salariés.

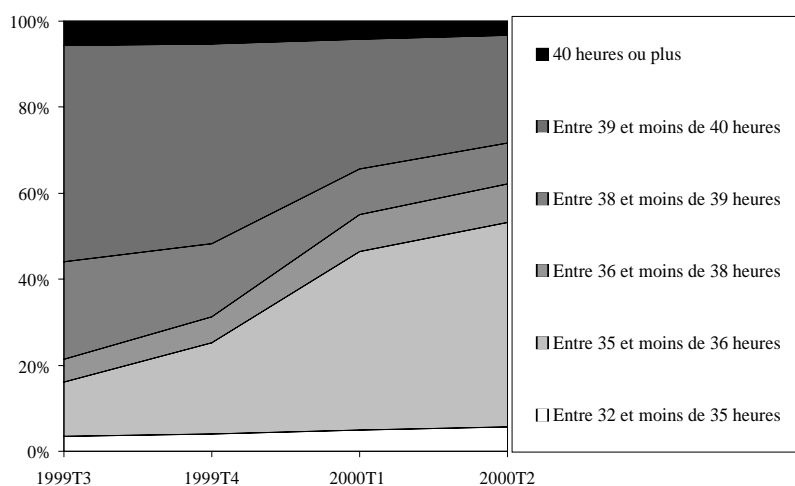
Sur un an, alors qu'en moyenne elle a diminué de -1,3 %, la durée a décliné plus rapidement dans la construction (-1,6 %) et le tertiaire (-1,4 %) que dans l'industrie (-1,0 %). Les baisses ont été le plus soutenues dans les services aux particuliers (-2,2 %), le commerce (-1,7%) et dans la construc-

Graphique 1
Durée moyenne des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés et plus



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

Graphique 2
Répartition des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée hebdomadaire du travail



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel
et en CDD au 2^{ème} trimestre 2002

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	2 ^{ème} tr.	2 ^{ème} tr.	2 ^{ème} tr.		
							2000	2001	2002		
Tous secteurs confondus.	5,9	72,3	7,8	2,7	8,9	2,4	36,92	36,15	35,69	13,5	6,5
EB : Ind. agricoles et alimentaires.	6,1	79,5	4,3	0,6	8,2	1,2	36,30	35,85	35,43	6,2	7,8
EC : Ind. des biens de consommation	7,5	77,3	6,1	2,5	6,5	0,1	36,41	35,62	35,38	6,3	5,1
ED: Ind. automobile	17,0	71,1	9,1	1,3	1,2	0,2	35,93	35,09	35,07	2,4	2,3
EE: Ind. des biens d'équipement	9,0	62,6	16,2	4,8	6,9	0,6	37,07	36,20	35,68	4,1	3,3
EF: Ind. des biens interm..	11,9	67,3	8,8	3,9	7,4	0,6	37,09	35,87	35,45	4,5	3,6
EG: Énergie	12,7	86,2	1,0	0,0	0,0	0,0	35,07	34,92	34,90	17,2	2,1
EH: Construction.	0,7	51,3	9,8	13,2	22,1	3,0	38,02	37,22	36,62	2,7	4,0
EJ: Commerce.	1,7	68,8	15,5	2,6	10,5	1,0	37,14	36,42	35,81	19,2	8,0
EK: Transport	4,7	69,6	2,6	1,0	9,1	13,1	37,36	36,87	36,62	7,4	4,8
EL: Activités financières .	16,5	76,3	3,4	0,8	2,9	0,1	36,77	35,52	35,00	12,2	4,8
EM: Act. immobilières . .	10,0	69,8	6,3	2,6	10,5	0,7	36,13	36,13	35,57	11,9	6,5
EN: Serv. aux entreprises	1,7	87,7	4,0	1,1	5,3	0,2	36,51	35,69	35,32	19,2	7,4
EP: Serv. aux particuliers	7,8	54,2	4,9	1,6	19,0	12,5	37,76	37,45	36,64	27,1	13,6
EQ: Éducation, santé, action sociale.	1,8	87,5	1,7	0,6	8,0	0,4	36,73	35,91	35,36	27,6	10,2

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

tion et les activités immobilières (-1,6%).

En deux ans, de juin 2000 à juin 2002, la durée hebdomadaire du travail recule de 3,3 %, passant de 36,9 heures à 35,7 heures. Sur cette période, ce sont les secteurs des activités financières et des industries des biens intermédiaires qui ont le plus réduit la durée du travail (-4,8 % et -4,4 % respectivement). À l'opposé, les transports et les activités immobilières connaissent des baisses modérées (-2,0 % et -1,6%). La baisse la plus faible s'observe dans l'énergie (avec seulement -0,5 %), secteur qui avait, et qui conserve, la durée du travail la plus faible.

Fin juin 2002, la proportion de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté selon un forfait en nombre de jours sur l'année (uniquement des cadres) progresse légèrement. Elle s'élève à 6,3 % contre 6,2 %

au premier trimestre 2002. Les secteurs qui recourent le plus à ce mode de décompte sont comme aux trimestres précédents les industries des biens d'équipement (13,1 %), les activités financières (11,4 %) et l'automobile (10,0 %). Plus l'entreprise est de grande taille, plus la proportion des salariés au forfait est forte (tableau 1). Ainsi, alors que 1,4 % des salariés

à temps complet des petites unités travaillent au forfait, cette proportion s'élève à 8,4 % dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Au cours du second trimestre 2002, l'indicateur synthétique d'heures travaillées (y compris les salariés à temps partiel et les entreprises de 1 à 9 salariés) diminue de -0,2 %, chiffre à rapprocher d'une baisse de -0,2 % de la

Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 31/06/2002 (en %)	
	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	sur	sur
	2001	2001	2001	2002	2002	3 mois	12 mois
Toutes tailles confondues	36,15	36,10	36,05	35,76	35,69	-0,2	-1,3
10 à 19 salariés . . .	38,62	38,56	38,41	37,31	37,16	-0,4	-3,9
20 à 49 salariés . . .	36,99	36,94	36,83	36,32	36,23	-0,3	-2,1
50 à 99 salariés . . .	36,25	36,13	36,13	35,90	35,82	-0,2	-1,2
100 à 249 salariés . .	35,91	35,87	35,88	35,68	35,61	-0,2	-0,8
250 à 499 salariés . .	35,59	35,54	35,52	35,41	35,33	-0,2	-0,8
500 salariés ou plus	35,32	35,26	35,22	35,17	35,15	-0,1	-0,5

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

durée du travail et de la stagnation de l'emploi salarié au cours du second trimestre (graphique 4).

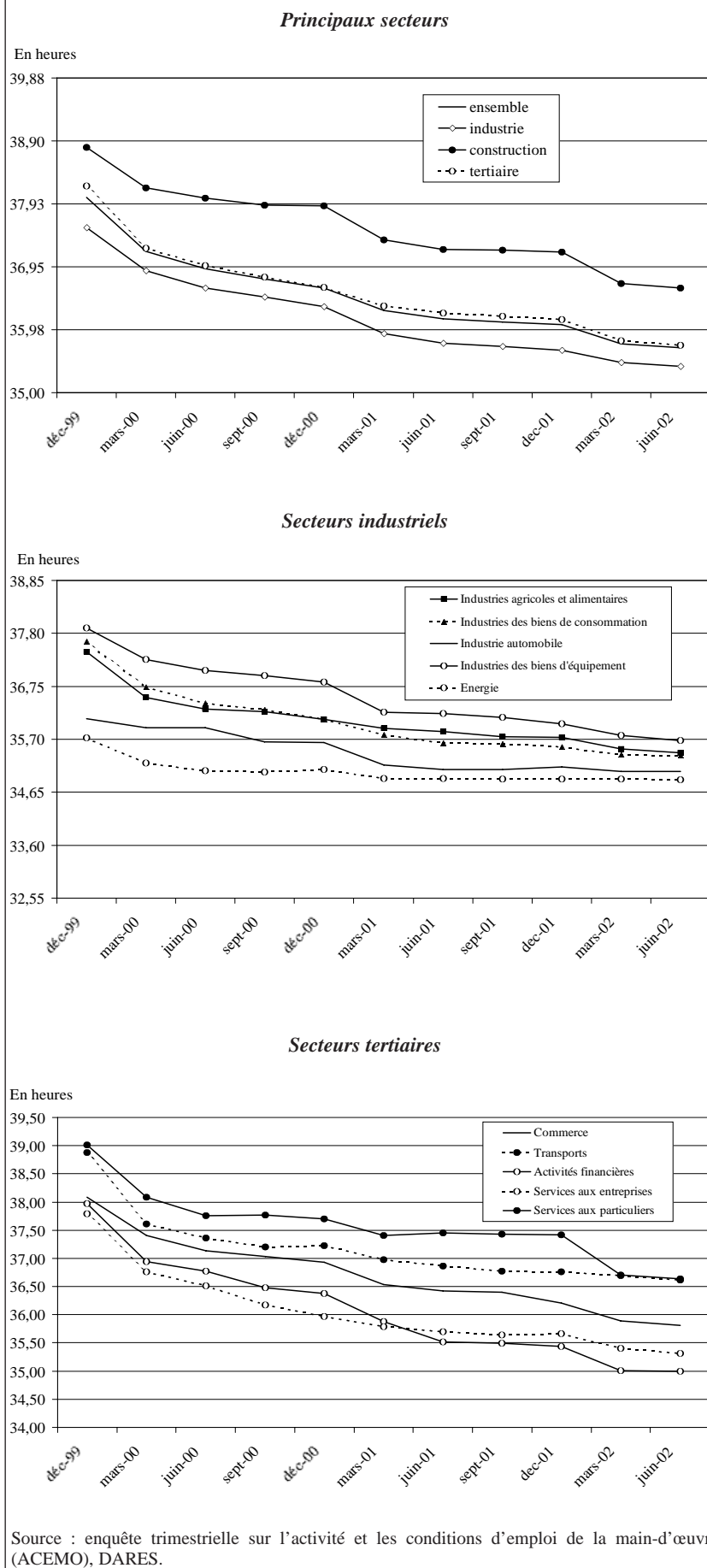
Sur un an la proportion de salariés à temps partiel est restée pratiquement stable (13,5 % contre 13,6 % en juin 2001) (tableau 4). Mais des disparités apparaissent par secteurs : le taux de temps partiel a enregistré une hausse dans l'énergie (de 16,4 % à 17,2 %) et les services aux entreprises (de 18,3 % à 19,2 %) alors qu'il a diminué dans d'autres secteurs, notamment celui des activités immobilières (de 13,5 % à 11,9 %) et des services aux particuliers (de 29,2% à 27,1%).

Fin juin 2002, 6,5 % des salariés ont un contrat à durée déterminée, contre 7,0 % fin juin 2001 et 6,4 % fin juin 2000. Les secteurs qui ont le plus recours aux CDD sont, comme aux trimestres précédents, ceux des services aux particuliers et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale (respectivement 13,6 % et 10,2 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de + 0,6 % au second trimestre 2002 (tableau 5). Le SMB a le plus progressé dans le commerce (+ 0,8 %) et la construction (+ 0,7 %). Plus globalement, l'industrie et le tertiaire connaissent la même évolution (+ 0,6 %). Par grande catégorie socioprofessionnelle, le salaire mensuel de base des ouvriers et celui des cadres augmentent de 0,5%, tandis que celui des employés et des professions intermédiaires progressent respectivement de + 0,7 % et + 0,6 %. Les prix (hors tabac) ayant crû de + 0,5 %, le SMB de l'ensemble des salariés gagne 0,1 point de pouvoir d'achat au second trimestre 2002.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,6 %, ce qui repré-

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



sente un gain de pouvoir d'achat de 1,4 point (graphiques 5 et 6). Comme aux trimestres précédents, c'est dans la construction que l'évolution annuelle a été la plus forte (+ 3,0 % contre + 2,5 % pour l'industrie et + 2,6 % pour le tertiaire). Les ouvriers et les employés ont bénéficié d'augmentations plus conséquentes (+2,7 %) que les professions intermédiaires ou les cadres (+2,3 % et + 2,4 %).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,7 % au cours du deuxième trimestre 2002 (+0,2 point de pouvoir d'achat) (tableau 6). La hausse la plus sensible se situe dans la construction (+1,1 %). De juin 2001 à juin 2002, le SHBO enregistre une hausse de 3,8 % (ce qui correspond à un gain de 2,6 points du pouvoir d'achat). La contribution de la réduction du temps de travail à cette progression peut être estimée à 0,2 point pour le deuxième trimestre et à 1,2 point sur un an.

Abdenor BRAHAMI
(DARES).

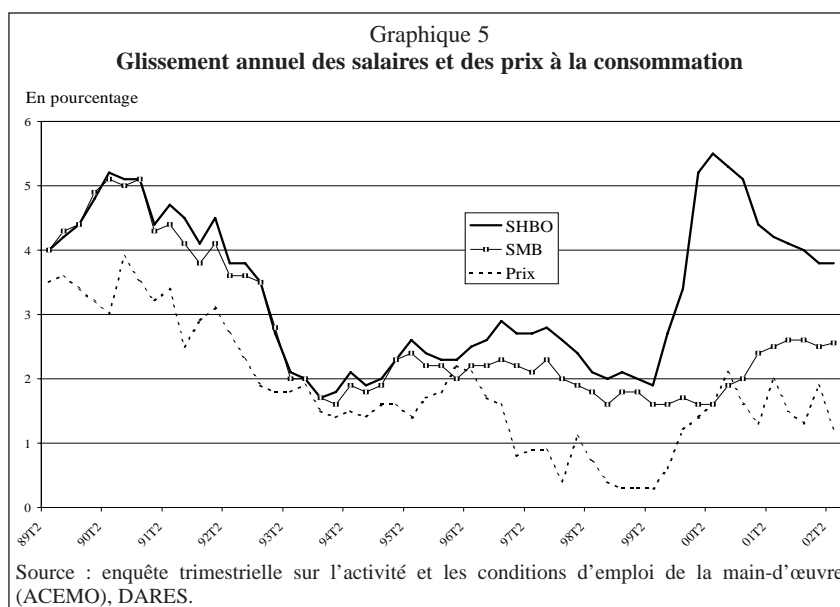
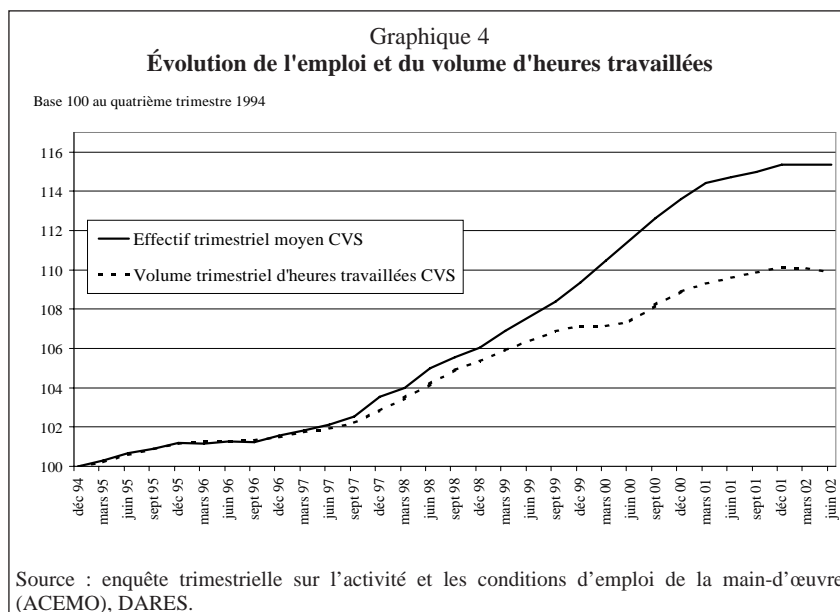


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002
Ensemble des secteurs	13,1	12,9	13,7	13,8	13,6	13,5	13,5	13,4	13,5
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	5,8	6,4	6,1	6,2
EC : Ind. des biens de consommation	6,5	6,2	6,3	6,7	6,6	6,5	6,3	6,6	6,3
ED : Ind. automobile	3,2	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
EE : Ind. des biens d'équipement	4,3	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,2	4,1
EF : Ind. des biens interméd.	4,5	4,4	4,5	4,4	4,2	4,3	4,3	4,2	4,5
EG : Énergie	15,7	16,0	16,1	16,2	16,4	16,4	15,9	17,1	17,2
EH : Construction	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7	2,8	2,7
EJ : Commerce	20,2	19,1	19,7	20,0	20,4	19,2	19,3	18,5	19,2
EK : Transports	7,5	7,4	7,8	7,6	7,7	7,8	7,3	7,8	7,4
EL : Activités financières	12,0	11,5	11,8	11,8	12,0	11,4	12,3	12,0	12,2
EM : Activités immobilières	14,3	14,0	13,5	12,3	13,5	13,0	11,4	12,2	11,9
EN : Services aux entreprises	19,8	20,1	19,8	20,2	18,3	19,7	19,3	19,3	19,2
EP : Services aux particuliers	26,4	27,2	28,8	29,2	29,2	28,7	27,0	26,8	27,1
EQ : Education, santé, action sociale	27,4	27,2	28,5	27,8	27,7	27,2	27,1	26,9	27,6

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	0,5	0,7	0,4	0,8	0,6	2,6
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,6	0,3	0,9	0,6	2,5
EH : Construction	1,0	0,7	0,4	1,2	0,7	3,0
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,6	0,3	0,8	0,8	2,6
EN : Services aux entreprises	0,4	1,2	0,4	0,7	0,5	2,8
EP : Services aux particuliers	0,7	1,1	0,6	0,5	0,5	2,8
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ...	0,5	0,8	0,4	0,8	0,6	2,6
OUVRIERS	0,6	0,9	0,4	0,8	0,5	2,7
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,8	0,3	0,8	0,6	2,6
EH : Construction	1,1	0,8	0,4	1,2	0,8	3,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,8	0,5	0,9	0,6	2,8
EN : Services aux entreprises	0,2	1,9	0,3	0,3	0,3	2,8
EP : Services aux particuliers	0,7	1,6	0,6	0,4	0,6	3,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ...	0,4	1,1	0,4	0,8	0,4	2,7
EMPLOYÉS	0,6	0,8	0,4	0,8	0,7	2,7
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,6	0,3	0,9	0,5	2,4
EH : Construction	0,8	0,7	0,3	1,1	0,7	2,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,7	0,3	0,8	1,0	2,9
EN : Services aux entreprises	0,5	1,0	0,5	0,7	0,6	2,8
EP : Services aux particuliers	0,8	1,1	0,7	0,5	0,6	2,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ...	0,6	0,8	0,4	0,7	0,7	2,7
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,5	0,5	0,3	0,8	0,6	2,3
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,6	0,5	0,3	1,0	0,6	2,4
EH : Construction	0,8	0,4	0,3	1,2	0,6	2,6
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,4	0,3	0,9	0,7	2,2
EN : Services aux entreprises	0,4	0,7	0,4	0,7	1,0	2,9
EP : Services aux particuliers	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	2,1
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ...	0,5	0,5	0,3	0,7	0,7	2,2
CADRES	0,5	0,4	0,4	1,0	0,5	2,4
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction ..	0,5	0,4	0,3	1,1	0,5	2,2
EH : Construction	0,6	0,2	0,2	1,3	0,6	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,3	0,2	0,7	0,8	2,0
EN : Services aux entreprises	0,4	0,8	0,5	1,0	0,5	2,8
EP : Services aux particuliers	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	2,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) ...	0,4	0,5	0,5	0,9	0,6	2,4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 000 questionnaires exploitables reçus au 17 septembre 2002.

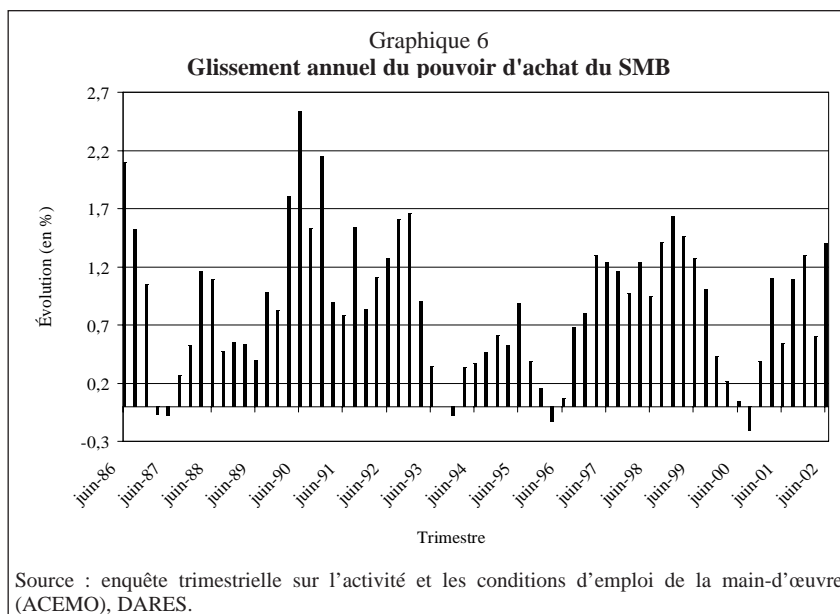


Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	
Ensemble	0,8	1,0	0,5	1,4	0,7	3,8
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,8	0,9	0,5	1,2	0,7	3,3
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,5	1,1	0,5	1,2	0,7	3,6
C1 : Habillement, cuir.	0,4	1,8	0,4	1,2	0,8	4,2
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,4	0,7	0,9	1,7	0,6	3,9
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,5	0,5	0,2	1,3	0,8	2,8
C4 : Industries des équipements du foyer	0,6	1,0	0,5	0,9	0,7	3,2
ED : Industrie automobile (D0).	0,5	0,5	0,3	1,6	0,7	3,2
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,8	0,9	0,6	1,5	0,9	4,0
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,8	0,5	0,7	0,7	1,1	3,1
E2 : Industries des équipements mécaniques.	0,8	1,0	0,7	1,6	0,9	4,3
E3 : Ind. des équipements électriques et mécaniques.	0,7	0,7	0,5	1,7	0,7	3,6
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6).	1,0	0,9	0,5	1,3	0,8	3,6
F1 : Industries des produits minéraux	0,8	0,6	0,8	1,3	0,6	3,4
F2 : Industrie textile	0,7	1,5	0,5	0,9	0,8	3,7
F3 : Industries du bois et du papier	0,7	1,4	0,4	1,4	1,1	4,4
F4 : Chimie, caoutchouc plastiques.	1,4	0,7	0,5	1,4	0,8	3,5
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	1,0	0,9	0,5	1,4	0,8	3,8
F6 : Ind. Des composants électriques et électroniques.	1,1	0,8	0,5	0,8	0,7	2,9
EG : Énergie (G1 et G2).	0,4	0,5	0,3	1,3	0,4	2,5
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,5	0,8	0,1	2,8	0,8	4,5
G2 : Eau, gaz, électricité.	0,3	0,4	0,4	0,8	0,2	1,8
EH : Construction (H0).	1,3	0,9	0,6	2,5	1,1	5,2
EJ : Commerce (J1 à J3).	0,6	1,0	0,5	1,8	0,7	4,2
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,6	1,0	0,6	2,1	0,6	4,4
J2 : Commerce de gros	0,7	1,1	0,3	1,9	0,8	4,1
J3 : Commerce de détail, réparations.	0,7	0,8	1,1	1,4	0,8	4,1
EK : Transports (K0)	0,6	0,6	0,7	1,4	0,5	3,2
EL : Activités financières	0,1	0,9	0,1	0,6	0,1	1,7
EM : Activités immobilières	0,2	1,1	1,1	1,4	0,3	4,0
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,3	2,0	0,3	0,6	0,3	3,2
N1 : Postes et télécommunications	0,2	3,5	0,1	0,0	0,1	3,6
N2 : Conseils et assistance	0,5	0,7	0,4	1,8	0,7	3,6
N3 : Services opérationnels.	0,3	1,4	0,4	0,8	0,4	3,0
N4 : Recherche et développement.	0,9	1,4	0,4	0,5	0,4	2,7
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,9	1,7	0,7	2,2	0,9	5,5
P1 : Hôtels et restaurants	0,8	1,7	0,7	2,1	1,0	5,6
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	1,1	1,7	0,7	0,9	0,9	4,3
P3 : Services personnels et domestiques	1,2	1,7	0,3	4,0	0,5	6,7
EQ : Éducation, santé, action sociale	0,8	0,7	0,6	1,3	0,7	3,3
Q1 : Éducation	0,6	0,8	0,7	1,0	0,3	2,9
Q2 : Santé, action sociale	0,9	0,6	0,6	1,3	0,8	3,3
Regroupements spéciaux						
Ind. De transformation, n.c. la construction (EB à EG)	0,8	0,9	0,5	1,3	0,8	3,6
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER).	0,5	1,3	0,5	1,2	0,5	3,6

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MASTS-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 € , CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.